

## Consulter la décision

- Après instruction de votre demande, un courriel vous informera de la suite donnée.
- Le collège de votre enfant est également informé en temps réel de votre demande et de la décision du Conseil départemental.

## Des questions ?

**Hôtel du Département**  
1, boulevard de la Marquette  
31090 Toulouse Cedex 9  
Téléphone :  
05 34 33 38 69 et 05 34 33 38 81  
Courriel : [ars@cd31.fr](mailto:ars@cd31.fr)



Suivez-nous



Création & Impression CD31/30/04/33662

Rentrée 2018

MON DOSSIER  
DE DEMANDE EN LIGNE

# Aide à la Restauration Scolaire

des collégiens  
de Haute-Garonne



Agir  
pour vous !



Le Département de la Haute-Garonne permet aux familles de bénéficier, sous conditions de ressources, d'une prise en charge totale ou partielle des frais de demi-pension de leurs enfants au collège.

### Conditions d'octroi

- Pour bénéficier d'une aide à la restauration vous devez :**
- avoir un enfant demi-pensionnaire\* scolarisé de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'état dans le département de la Haute-Garonne ou limitrophe (20 km maximum),
  - résider en Haute-Garonne,
  - avoir la garde légale et effective de l'enfant,
  - justifier de ressources inférieures ou égales au barème applicable.

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL(QFM) (selon les critères de la Caisse d'Allocations Familiales)	
	Prise en charge du coût de la demi-pension* à 100 %	Prise en charge partielle du coût de la demi-pension* à 50 %
1 enfant	483	806
2 enfants	497	882
3 enfants	512	966
4 enfants	528	1 058
5 enfants	544	1 139
Par enfant supplémentaire	+ 15	+ 50

\* Le statut de demi-pensionnaire implique la présence régulière de votre enfant au service de restauration scolaire (4 repas par semaine minimum) sauf aménagement du temps scolaire pour raisons de santé.  
Vous pouvez également consulter le barème et simuler votre aide sur eColleges31. Vous pouvez déposer votre demande en ligne dès le 1<sup>er</sup> Juin 2018, pour l'année scolaire 2018-2019.

### La demande en ligne, c'est encore plus simple et rapide !

Connectez-vous sur : <https://ars.ecollege.haute-garonne.fr> ou sur [ecollege31.fr](https://ars.ecollege31.fr) (ecollege.haute-garonne.fr) et cliquez sur le bouton Aide à la restauration scolaire



#### VOUS DÉPOSEZ UNE DEMANDE POUR LA 1<sup>ÈRE</sup> FOIS ?

➤ Cliquez sur le bouton : **Nouvelle demande** et laissez vous guider.

#### VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ UNE DEMANDE L'ANNÉE DERNIÈRE ET SOUHAITEZ LA RENOUELER ?

➤ Pour récupérer vos données, cliquez sur le bouton : **Renouveler ou suivre ma demande**

➤ Munissez-vous de votre **identifiant** : votre compte collège parent ou votre adresse mail.

Si vous avez oublié votre mot de passe cliquez sur «Mot de passe oublié»

#### Fournissez votre attestation de paiement CAF :



**Attention, l'attestation de quotient CAF n'est pas valable**